

approchait, et le seigneur de D'worp, qui avait quitté son château à cet effet, se dirigeait vers la maison communale, en compagnie du drossart, et suivi d'un chasseur en costume vert et d'un valet de pied en livrée.

Partout sur son passage les fronts se découvraient et s'inclinaient avec respect.

Lorsqu'il fut près de l'endroit où se tenait la famille éplorée des accusés, Cécile et la femme Couterman tendirent les mains vers lui, et leurs yeux noyés de larmes demandèrent grâce.

Le baron leur jeta un regard de pitié, et secoua tristement la tête, comme pour dire :

— Pauvres gens, j'ai pitié de votre malheur ; mais hélas, je ne puis rien pour vous !

Un cri de désespoir sortit de la gorge des deux femmes, et le baron passa. Arrivé à la maison communale, le drossart donna un ordre au sergent et à ses quatre hommes qui prirent immédiatement le chemin de la prison, après avoir mis le sabre hors du fourreau.

— Ils vont chercher les prisonniers, se disait-on, tandis qu'une bande de curieux et de gamins suivait les gardes jusqu'au pied de la tour.

Ils n'attendirent pas longtemps, et virent bientôt les deux accusés traverser le pont, les mains enchaînées, et marchant l'un et l'autre entre deux gardes.

Le père Couterman et son fils ne paraissaient nullement atterrés ; malgré l'accusation terrible qui pesait sur eux, ils portaient la tête haute, regardaient fièrement les gens en face, et saluaient d'un sourire leurs amis et leurs connaissances.

Pour beaucoup de personnes leur attitude était un problème. Les Couterman étaient-ils sûrs de leur atquitement ou puisait-ils dans le sentiment de leur innocence cette étonnante fermeté qui leur permettait de sourire lorsque tout le monde pensait qu'ils étaient menacés de mort ? Peut-être pensaient-ils que leur double aveu empêcherait le tribunal échevinal de condamner l'un ou l'autre.

Quoi qu'il en fût, leur visage, bien que portant la trace de cruelles souffrances, ne trahissait ni crainte ni honte, et voilà pourquoi chacun les regardait avec étonnement.

Tout à coup ils virent accourir à leur rencontre la mère Couterman et Cécile Roosens ; par un mouvement bien naturel ils leurs ouvrirent les bras, autant que leurs chaînes le permettaient, mais les gardes se mirent entre eux le sabre nu, et empêchèrent les femmes d'approcher.

La fermière et Cécile tombèrent à genoux supplièrent en pleurant les Couterman de dire la vérité, les adjurant sur tous les tons de ne pas repousser cette dernière planche de salut.

Le vieux Couterman et son fils essayèrent une larme, mais ne répondirent point à ces ardentes prières. En tous cas on ne leur en laissa point le temps, car les gardes, voyant que la foule faisait cercle, poussèrent les prisonniers en avant et intimèrent aux femmes l'ordre de rester en arrière.

Quelques instants après le triste cortège atteignit la porte de la maison communale. Les accusés furent introduits dans une salle où les juges avaient déjà pris place autour d'une grande table.

Au milieu était assis le drossart, président du banc des échevins. Il devait diriger les débats mais sans voix délibérative. À sa droite, le baron qui n'était lui que comme spectateur ; à sa gauche le greffier, et sur les autres sièges les sept échevins ou juges, dont les voix seules allaient décider du sort des accusés. Sur une chaise, du côté gauche, était l'amman, demandeur ou accusateur, et de l'autre côté en face, le défendeur ou avocat.

Les témoins, une dizaine de jeunes paysans, étaient assis sur un long banc, au fond de la salle. Il y avait pas d'autres personnes présentes, car l'audience n'était pas public.

— Otez les chaînes aux accusés ! commanda le drossart.

On amena les Couterman, déliés, jusqu'à un banc au milieu de la salle. On les fit asseoir à quelque distance l'un de l'autre. Entre eux était un garde le sabre nu, et deux autres étaient placés aux extrémités du banc.

Tout était prêt : le drossart frappa de son maillet de bois trois coups sur la table, et cria d'une voix forte :

— Au nom de notre noble seigneur, j'ouvre le tribunal pour rendre la justice, d'après le droit des tribunaux suprêmes.

L'amman dit en montrant du doigt les accusés :

— Je me présente contre ces gens.

L'avocat répliqua : " Et moi je me présente pour ces gens."

L'affaire n'était instruite que pour la forme, car tout avait été soigneusement recherché, pesé, médité, et le tribunal était prêt pour un jugement définitif. L'amman ainsi que l'avocat avaient déposé un mémoire écrit, et les échevins en avaient déjà pris connaissance dans une précédente réunion.

Le drossart devait donc passé très légèrement sur l'interrogation des accusés et des témoins, s'il semblait qu'il ne dût pas en sortir de nouveaux éclaircissements.

— Thomas Couterman, maintenez-vous votre déclaration ? demanda-t-il. Est-ce vous qui avez tué Marc Cops ?